

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 40 (1914)
Heft: 21

Artikel: Une maison lausannoise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-30869>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

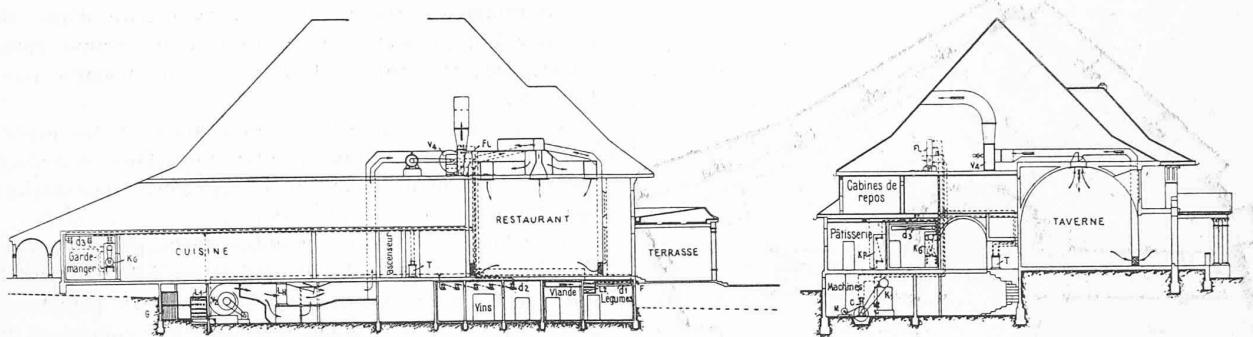


Fig. 6.— Installations techniques du Grand Restaurant « Hospes » de la Société des Hôteliers.

LÉGENDE :

C = compresseur.— D₁ = vanne de réglage d'air frais.— D₂ = vanne de réglage d'air refroidi.— d₁ = réfrigérant du local pour légumes.— d₂ = réfrigérant de la cave à vin.— d₃ = réfrigérant du garde-manger.— E = générateur de glace.— F = conduite d'air frais.— Fl = séparateur du liquide.— G = appareil à contre-courant.— H = chaudière de chauffage à vapeur.— K = condensateur.— K₁ = canal de refoulement d'air du local des viandes.— K₂ = canal d'aspiration d'air du local des viandes.— K₃ = canal de refoulement d'air dans la cave à vin.— Kg = glacière et ventilateur du garde-manger.— Kp = glacière dans la pâtisserie.— L^t = réfrigérant d'air à contre-courant.— L₂ = réfrigérant d'air du local pour légumes.— Lu = radiateurs.— M = moteur électrique de 42 chevaux.— R = vanne de réglage pour l'ammoniaque.— S = pompe pour l'eau salée avec moteur de 1 cheval.— T = réfrigérant d'eau fraîche potable.— V₁ = ventilateur et moteur de 1 1/2 cheval.— V₂ = ventilateur pour le chauffage de l'air, 10 chevaux.— V₃ = ventilateur des installations sanitaires avec moteur de 1 cheval.— V₄ = ventilateur du restaurant avec moteur de 3 chevaux.

toutes les installations et expositions de la Maison Sulzer, elles sont aussi multiples qu'étendues. Indépendamment de la partie hydraulique, représentée par une série de pompes centrifuges, qui fera l'objet d'une notice spéciale, on trouve sous la même raison sociale : un stand complet d'appareils pour le chauffage central, se composant de chaudières, radiateurs de divers modèles, etc. une cuisine à vapeur en fonction au restaurant sans alcool, des pompes à incendie dans divers stands et pour le service de sûreté de l'exposition, des appareils pour la teinturerie et même une roue motrice pour bateau à vapeur, exposée en collaboration avec la *Compagnie de Navigation* sur le lac Léman. Cette roue, entraînée par un moteur électrique, montre au public de quelle manière les palettes entrent et sortent de l'eau, opérations qui doivent s'effectuer d'une façon tout à fait déterminée si l'on veut obtenir un bon rendement, donc un maximum d'effet pour un minimum de force.

Nous terminerons notre exposé sur les installations Sulzer en rendant hommage à cette Maison pour l'apport extraordinaire qu'elle a bien voulu faire au matériel technique de l'exposition de Berne, apport aussi important par la quantité que par la qualité.

(A suivre).

Une maison lausannoise.

(PLANCHE N° 10.)

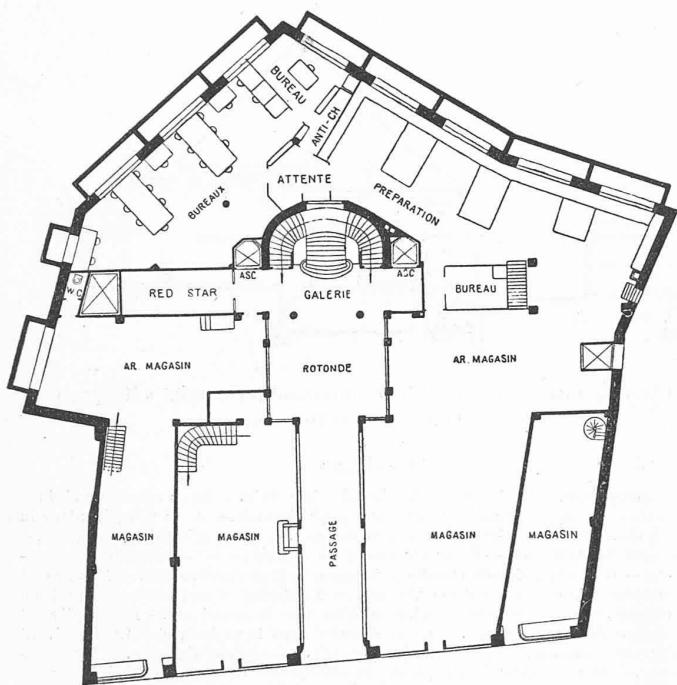
Une nouvelle page d'histoire lausannoise a été tournée le 25 mai. La grande firme Manuel frères, installée depuis tantôt trois quarts de siècle à la rue de Bourg, a quitté ses anciens locaux, devenus trop exigus, pour s'installer dans le

majestueux immeuble qu'elle a fait construire place St-François, d'après les plans de MM. *Chessex et Chamarel*, architectes, à l'endroit où s'élevaient jadis les maisons Bergier et Marguerat.

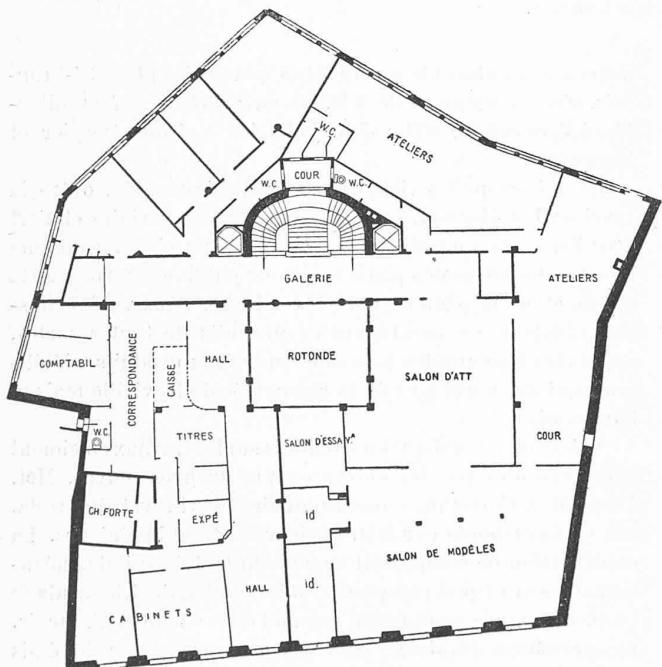
Ce qui frappe les visiteurs du nouvel immeuble, outre la spacieuse des locaux, c'est leur ordonnance parfaite et l'art avec lequel ils sont distribués. Nos lecteurs s'en feront une idée par l'examen des plans que nous publions aux pages 244 et 245, et de la planche hors texte N° 10. Deux vastes sous-sols abritent des montagnes de produits de toutes sortes, depuis les liqueurs les plus fines jusqu'aux produits diététiques qui ont porté au loin la renommée de la vieille maison lausannoise.

Voici maintenant quelques détails sur les travaux en ciment armé exécutés par les entrepreneurs du gros œuvre, MM. Lomazzi & Cortellini, concessionnaires des brevets Brazzola, sur plans élaborés par MM. Paris & Berthod ingénieurs. La construction ne comportait aucune difficulté capitale, néanmoins il y avait quelques points intéressants. Ainsi, les sauts de loup, de 7 m. de profond au sommet de la ruelle St-François. Les armatures devaient y chercher un passage entre les étais qui soutenaient un assez mauvais terrain.

Le rez-de-chaussée offrait de rares appuis métalliques, sur lesquels on devait édifier les piliers en béton armé du bâtiment. Le raccord était encore rendu plus délicat par le croisement des piliers élargis du rez-de-chaussée et des étages. L'assemblage des deux rectangles très plats se fait sur un carré bien restreint pour des charges atteignant 85 tonnes par pilier. Du reste, l'un des poteaux supérieurs tombe à mi-distance de deux colonnes du rez-de-chaussée et sert de suspension au plafond du vaste magasin Manuel. Ce plafond sans saillie aucune, de 13,0 m. sur 8,50 m., supporte en effet par son épaisseur utile de 22 cm. les couloirs des appartements et les galandages de séparation des pièces principales.



Plan du rez-de-chaussée.



Plan de l'entresol.

« Pierrenieuve », immeuble de MM. Manuel Frères, à Lausanne.

Architectes : MM. Chessex et Chamorel.

La suspension est reprise d'étage en étage par de forts linteaux en béton armé, tandis que le sommier sur le rez-de-chaussée est une poutrelle métallique à larges ailes, noyée dans le plafond. Notons aussi que les piliers d'étage ne sont pas tous à l'aplomb de ceux du rez-de-chaussée, la symétrie du passage ayant racheté l'obliquité de la façade principale.

La rampe d'escalier offre la particularité d'une volée médiane libre, dans l'axe de la cage. Cette rampe travaille comme arc sur appuis élastiques, et ne manque pas de légèreté.

La charpente aussi est en béton armé, et les pieds de ferme, côté place St-François, dissimulés dans les joues des lucarnes et tombant à faux sur le plancher, ont nécessité des armatures spéciales et robustes.

L'aménagement d'une chambre forte pour la Banque Dubois frères, dans les locaux de l'entresol du bâtiment déjà fini, a demandé un sensible renforcement du plancher sur rez-de-chaussée, tant comme résistance que comme sécurité à l'effraction. La grande charge à recevoir, 45 tonnes environ, remplaçant les 8 ou 9 tonnes prévues, était en majeure partie charge morte et devait être en place en moins de trois semaines. Un pilier supplémentaire à dû se monter dès les sous-sol, pour la recevoir. Il n'y eut du reste aucun retard de ce chef à l'achèvement du travail, pas plus qu'ensuite de la suppression de deux colonnes porteuses de la rotonde et du remplacement qu'elle a nécessité du gros contrecœur en béton armé par un puissant sommier à double T portant la courrette sur passé sept m. d'ouverture.

Les essais de résistance du 10 septembre 1913 ont mis en œuvre une charge totale de 10 000 kg. de sable et ont été répétés sur trois secteurs du plancher sur rez-de-chaussée. Ils ont démontré l'excellence de la construction et la solidarité de ses déformations élastiques sous une charge dépassant de 60 % les charges prévues.

Au point de vue des aménagements internes, tout a été prévu pour que l'immeuble réponde à toutes les exigences du confort moderne, chauffage central général, service d'eau chaude, ascenseurs, monte-chARGE, etc., etc.

La façade est exécutée entièrement pour les étages supérieurs en molasse de Berne. Les culots des bow-windows les cordons et les balustres du bâtiment en grès de Ste-Marguerite. Les revêtements du rez-de-chaussée sont en granit poli. Ceux du passage et du hall en marbre.

CHRONIQUE

L'organisation du crédit.

La crise qui faillit mettre en péril toute notre économie nationale a beaucoup perdu de son acuité et de divers côtés, on signale une reprise des affaires et des symptômes de bon augure pour notre commerce et notre industrie. C'est ainsi que plusieurs de nos chambres de commerce ont été invitées à fournir des renseignements sur les moyens dont nous disposons pour suppléer les pays belligérants dans la fourniture de certains produits. L'heure est donc venue pour nous de faire preuve de l'habileté et de l'initiative qui seules nous permettront de tirer parti des circonstances actuelles pour développer notre marché. Et le temps presse si nous ne voulons pas être devancés par certains étrangers entreprenants.

Mais, s'il ne tient qu'à nous de nous rendre maîtres de certains débouchés il est manifeste que nos industriels et nos commerçants, quels que soient leur activité et leur esprit d'entreprise, seront singulièrement gênés dans leurs efforts si les instruments de crédit leur font défaut. Or, c'est malheureusement le cas pour beaucoup parmi eux qui sont privés de tout crédit. On avait fondé les plus grands espoirs sur

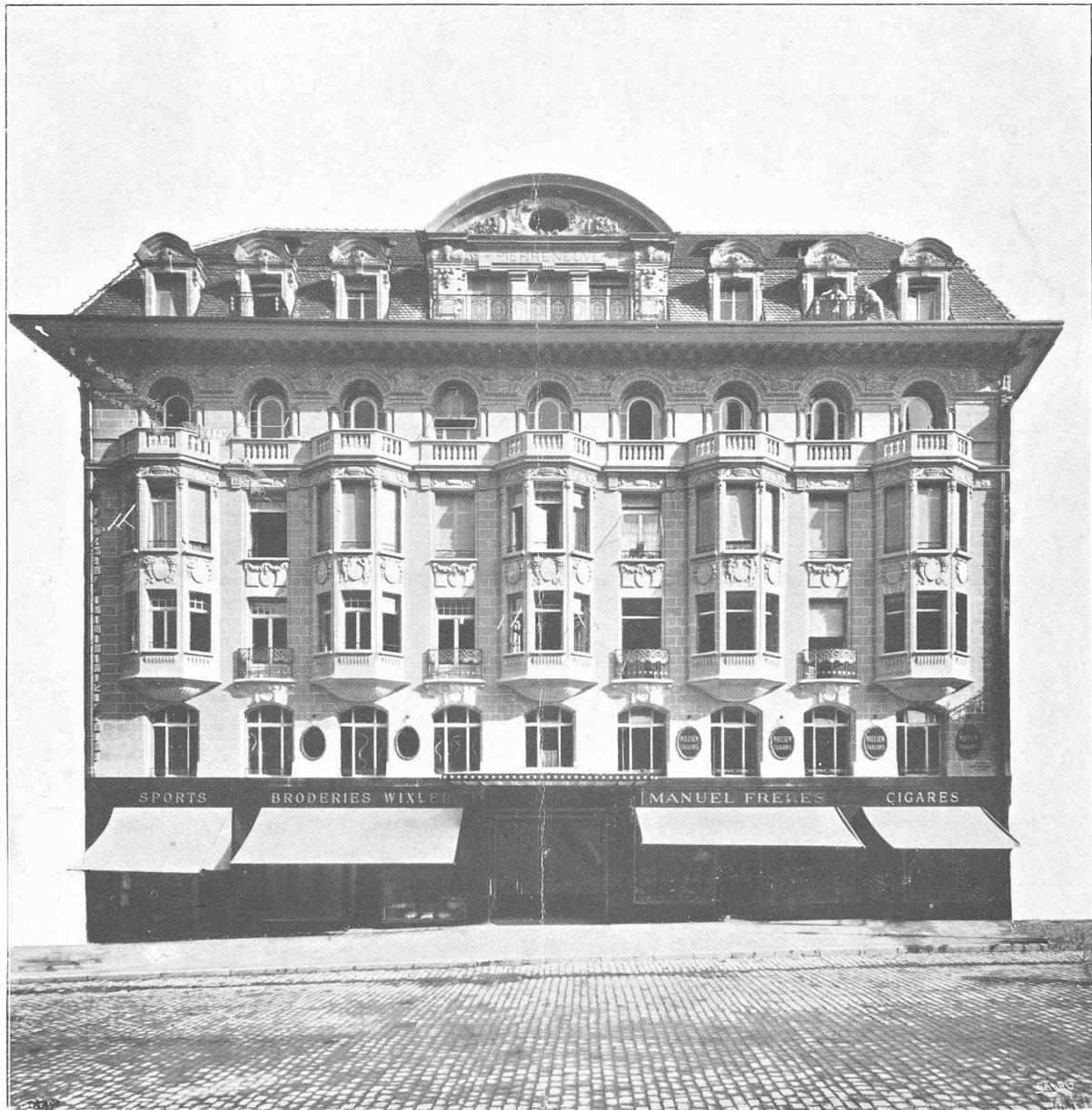
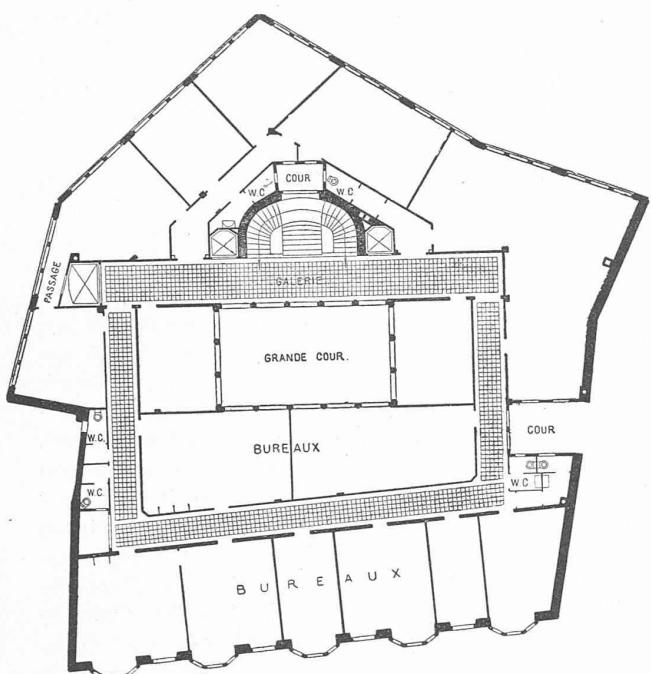
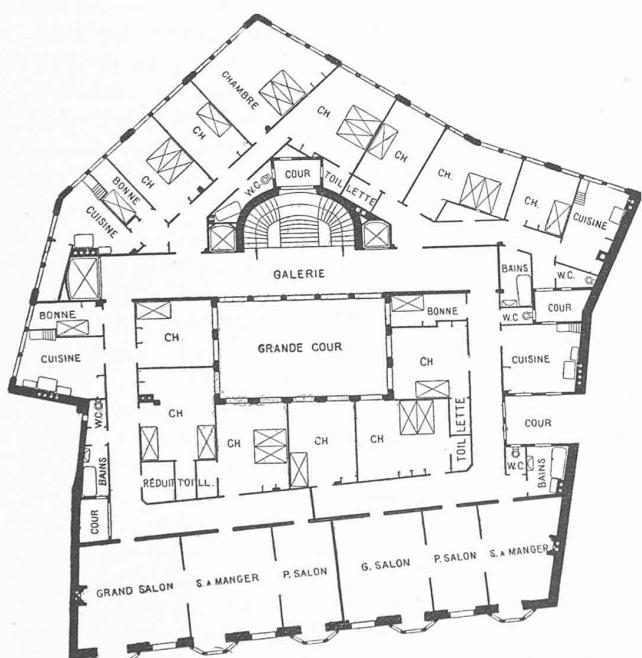


Photo H. Goss, Lausanne

FAÇADE DE « PIERRENEUVE », IMMEUBLE DE MM. MANUEL FRÈRES, A LAUSANNE

Architectes : MM. Chesseix et Chamorel, à Lausanne

Plan du 1^{er} étage.Plan des 2^{me} et 3^{me} étages.

« Pierreneuve », immeuble de MM. Manuel Frères, à Lausanne.

Architectes : MM. Chesseix et Chamorel.

la « Caisse fédérale de prêts », mais ses avances sont entourées de restrictions si rigoureuses qu'elle laisse en dehors de ses opérations quantité d'entrepreneurs dont le besoin de crédit est impérieux. Par exemple, elle est fermée au négociant qui, ayant tout son avoir dans son commerce, ne possède aucun titre susceptible d'être remis en nantissement. Et notre négociant n'est pas dans une meilleure posture si son entreprise revêt la forme d'une société anonyme dont les

obligations *ne sont pas cotées officiellement*, car la Caisse fédérale de prêts ne fait pas d'avances sur ce genre de titres. Elle n'en fait pas davantage sur les objets *fabriqués* de sorte que les industriels, et ils sont nombreux, qui, privés de leurs débouchés, accumulent leurs produits dans leurs magasins, en prévision d'une reprise plus ou moins prochaine des affaires, sont dans l'impossibilité de se faire ouvrir un crédit gagé sur leurs stocks d'objets fabriqués.

La Caisse fédérale étant ainsi trop souvent inaccessible c'est aux banques privées qu'il appartient de mettre sur pied une organisation plus souple du crédit. M. A. Georg les en adjure dans le dernier numéro du *Bulletin industriel et commercial suisse* : « ceux, dit-il, qui dirigent nos établissements financiers et qui sont à même d'être renseignés sur les perspectives d'avenir des diverses industries, auraient droit à la reconnaissance du pays en accordant leur appui matériel aux entreprises qui actuellement ont besoin de crédit et qui le méritent. Celles des banques qui sauront avec le discernement voulu, seconder les efforts auxquels l'industrie et le commerce de notre pays vont se livrer, n'auront pas à le regretter par la suite. C'est aux époques comme celle que nous traversons et celle au-devant de laquelle nous allons qu'on reconnaît si les banquiers sont à la hauteur de leur tâche, qu'on constate si un pays possède vraiment des banques de commerce ».

Dès le début de la guerre, les Allemands se sont préoccupés de l'organisation du crédit et parallèlement à la mobilisation militaire ils ont effectué leur mobilisation économique. Le 15 août le ministre du commerce de Prusse convoquait une assemblée d'intéressés aux fins de fonder la « Kriegskreditbank für Gross-Berlin ». Cet établissement revêt la forme d'une Société au capital de 18 millions de marcs souscrit pour un tiers par les banques et pour deux tiers par le commerce et l'industrie de Gross-Berlin. En outre, les Chambres de commerce de Berlin et de Potsdam ont souscrit un capital de garantie de $11 \frac{1}{2}$ millions de marcs, destiné à couvrir, éventuellement, les pertes qui dépasseraient ce capital social. Le nouvel établissement étant ainsi constitué, la Banque de l'Empire lui a ouvert un crédit de 150 millions de marcs. La « Kriegskreditbank » fait des avances aux industriels et aux commerçants inscrits au registre du commerce, après avoir entendu une commission chargée, pour chaque profession, d'examiner les demandes de crédit.

Il existe un grand nombre d'établissements semblables ; nous citons les principaux : Hamburgische Bank von 1914, A. G. » (15,8 millions de marcs) ; « Kriegskreditbank Elberfeld A.-G. » (1,2 million M.) ; « Kriegskreditbank Charlottenburg » (500 000 M.) ; « Kriegskreditkasse Bremen » (6 millions M.) ; « Kriegskreditbank für das Königreich Sachsen A.-G. » (10 millions M.) ; « Hilfskasse für Gewerbetreibende, Hamburg » (5 millions), etc. Ces établissements ouvrent des crédits aux commerçants et industriels de toutes professions ; il en est d'autres qui limitent leurs opérations à certaines branches d'industrie : telles sont la « Kriegswollbedarfs A.-G., Berlin » (4 millions de M.) et la « Kriegsmetall A.-G., Berlin » (6 millions M.) dont les sociétaires représentant un capital-actions de plus d'un milliard sont, entr'autres : l'« A. E. G. » ; Bergmann Elektrizitätswerke ; Felten-Guillaume ; Siemens-Schuckert, etc. Cette Société a pour but, d'après le *Temps*, « de procurer, de partager et d'utiliser des métaux et des produits en métaux autant qu'il en faut pour les besoins de l'armée et de la marine ».